
Avis aux médias

Le 31 mars 2005
N° A/32

SÉANCE D'INFORMATION TRAITANT DE LA DÉCISION SUR LES MESURES DE RÉTORSION LIÉES À L'AMENDEMENT BYRD

Des fonctionnaires tiendront une séance d'information technique aujourd'hui concernant la décision du gouvernement du Canada au sujet des mesures de rétorsion commerciales qu'il prendra devant le refus des États-Unis de se conformer à la décision de l'Organisation mondiale du commerce concernant l'amendement Byrd.

Les représentants des médias sont priés de communiquer avec le Service des relations avec les médias de Commerce international Canada pour obtenir le numéro d'appel.

Le ministre Peterson rencontrera brièvement les représentants des médias, avant son départ pour l'Inde.

Événement : Séance d'information (conférence téléphonique)
Date : Le jeudi 31 mars 2005
Heure : 13 h 15 (heure locale)

Nota : La séance d'information s'adresse uniquement aux représentants des médias.

Événement : Rencontre avec les médias
Date : Le jeudi 31 mars 2005
Heure : 15 h (heure locale)
Endroit : Bureau régional du ministre
150, rue King Ouest, bureau 2404
Toronto (Ontario)

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Jacqueline LaRocque
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Commerce
international
(613) 992-7332

Le Service des relations avec les médias
Commerce international Canada
(613) 995-1874
<http://www.international.gc.ca>



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada